

Dubos Angélique  
6 rue du château 17400 Vervant  
tel:06.31.03.67.79  
kinesiologie17@hotmail.com



Naturelle Essence  
Kinésiologie Quantique Animaux & Humains  
6 Rue du château 17400 Vervant  
Siret :753 508 076 00019  
NDA:75170242017  
DATADOK : (N°Id. DD 0082679 )

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1 – OBJET

En exécution du contrat signé (convention), la Formatrice Dubos Angélique s'engage à organiser la prestation de formation telle qu'elle a été préalablement décrite dans la proposition financière. Toute commande de formation implique par conséquent, l'acceptation sans réserve par le commanditaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

### 2 – ORGANISATION DE LA PRESTATION

Dans le cadre des formations le commanditaire s'engage à mettre à disposition des intervenants, les moyens appropriés pour accomplir leur mission. Dans le cadre d'une prestation de formation, il s'agit notamment d'un lieu spécifiquement prévu pour l'accueil de formations, d'une salle suffisamment spacieuse et équipée de moyens pédagogiques, tableau blanc, animaux sur place (livret de formation à chaque session). Les repas sont à la charge des stagiaires. Dans le cadre des formations, toute l'organisation de la prestation de formation ainsi que les éléments associés, la mise à disposition du matériel est à la charge du commanditaire.

### 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription nécessite dans un premier temps : – un échange téléphonique 06.31.03.67.79 ou – une inscription par e-mail à l'adresse suivante : kinesiologie17@hotmail.com

Dans un second temps, dans le cas d'une inscription : Une proposition financière sous forme de devis est envoyée et si acceptation validée et visée par le stagiaire, une convention ou un contrat de formation est transmis. Toute inscription devient définitive à la réception d'une convocation confirmant la participation environ 15 jours avant le début de la session

### 4 - NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Public visé et zone géographique (pré-requis des stagiaires) :

En complément d'une activité professionnelle existante pour tous les prestataires du milieu animalier, éleveurs, vétérinaires, ostéopathes, enseignants d'équitation, dresseurs de chiens (ou autres animaux), entraîneurs et éleveurs de chevaux de course, comportementalistes équins, canins, éthologues, soigneurs, toiletteurs, agriculteurs en production animale, magnétiseurs (ou autres formes de soins pour animaux).

En création d'activité ou reconversion professionnelle pour toute personne désireuse de se former aux métiers de bien être aux animaux et humain.

Les élèves formés viennent de toutes les régions de France Il n'y a pas de pré requis.

## 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à: 46950 euros HT (Auto entrepreneur TVA non applicable art 293 B du CGI).

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes:

le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 1430euros en 13 chèques. (Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire y compris les frais d'inscription).

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier

Le règlement est accepté par règlement automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire

## 6- RETARD ET DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, le centre de formation se réserve le droit de suspendre ses prestations et de les reprendre sauf avis contraire, dès régularisation de paiement. Tout défaut de paiement, même partiel, autorise la Formatrice Angélique Dubos à prononcer la résiliation du contrat. La notification de la résiliation pourra se faire par toute voie de droit.

## 7 - FRAIS DE REPROGRAPHIE

Les différents documents diffusés aux participants sont remis par l'intervenant et font partis du coût pédagogique.

## 10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre d'une formation, tout matériel pédagogique émanant de la Formatrice Angélique Dubos (documents, fichiers informatiques ou autres documents) est la propriété exclusive de la Formatrice. Toute reproduction d'un quelconque document émanant de la Formatrice ne pourra être faite qu'avec son assentiment écrit à moins qu'il n'y soit fait mention expresse dans le contrat signé des deux parties.

## 11 - CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS

A l'initiative de la Formatrice L'ouverture des formations en inter établissements est soumise à un seuil minimum 2. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée. Dans ce cas, le stagiaire, sera informé dans un délai de 15 jours ouvrés avant le début de la formation et en cas de paiement, la totalité des sommes sera restituée.

Pour les stages, en cas de force majeure (indisponibilité du formateur, intempéries...), la session sera reportée et dans ce dernier cas, les stagiaires sera informer et de nouvelle date sera proposer.

A l'initiative du stagiaire, pour toute annulation (sauf cas de force majeure) effectuée par écrit (courrier ou mail) : Au moins 20 jours ouvrés avant le début de la formation : l'annulation peut être faite. Moins de 20 jours ouvrés avant le début de la formation, la Formatrice facturera 50 % du montant de la formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, la somme sera due en totalité.

Sur demande du stagiaire, si l'absence est justifiée et en cas de réinscription sur une prochaine session, il n'y aura pas de facturation sur la première session concernée par l'absence. Quelle que soit la formation, si le commanditaire ne se présente pas sans avoir procédé dans les délais impartis, à une annulation formelle ainsi qu'en cas de participation partielle ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

## 12 – REPORT ET CHANGEMENT DE DATES

Pour les formations , le calendrier et les dates sont fixés des le début . Tout changement et report de date(s) à l'initiative des stagiaires, effectué à l'issue du contrat signé, devra faire l'objet d'une demande écrite et transmise à la Formatrice 15 jours au plus tard avant le début de la formation.

## 13 – ETHIQUE

Le centre de formation s'engage à une discrétion absolue tant vis-à-vis des participants .

## 14 – RÉCLAMATION ET MEDIATION

Si un différent venez a avoir lieu, vous trouverez sur le site internet du centre de formation un formulaire de réclamation afin de trouver un arrangement a l'amiable si aucun compromis n'est possible.

En conformité de l'article L.612-1 du code de la consommation .

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation,

Médiateur:

### **Adresse**

62 rue Tiquetonne  
PARIS, 75002  
France

### **Coordonnées**

Adresse de courrier électronique: [contact@anm-conso.com](mailto:contact@anm-conso.com)  
Site web: <http://www.anm-conso.com>  
Téléphone +33(0)142338103

Signature pour Acceptation \_\_\_\_\_

E-mail : [kinesiologie17@hotmail.com](mailto:kinesiologie17@hotmail.com) – Tél. 06.31.03.67.79, 6 rue du château – 17400 Vervant  
N° SIRET 753 508 076 00019 – N° Activité 75170242017